

02

LES NOUVEAUTÉS DIGITALES



Signature des actes en ligne en face à face par SMS sur les contrats Génération Vie

Vous avez désormais le choix pour la signature électronique des actes de gestion sur les contrats Génération Vie :

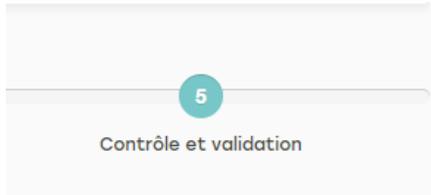
- **à distance** avec validation de l'acte par votre client sur son extranet
- **en face à face par SMS**. Attention, lors de la 1ère signature, votre client devra valider la convention de preuve sur son extranet.



**Signature électronique sur les
contrats Fipavie Opportunités chez
Oradea via le logiciel O2S d'Harvest**



**Ouverture en ligne de compte-titres pour
les comptes personnes physiques mono-
titulaires et les personnes morales**



- Vous avez désormais la possibilité, lors de l'étape contrôle et validation de l'acte en ligne, de choisir le mode de signature

En face à face par SMS



Lors de la 1^{ère} signature, le client doit signer la nouvelle convention de preuve sur **son accès client ODDO BHF**.



Il est possible que votre session expire le temps que le client signe la nouvelle convention de preuve et que l'acte en ligne ne soit plus exploitable. Dans ce cas vous devrez ressaisir l'acte. Pour éviter cela :

- Soit le client signe la nouvelle convention de preuve sur son accès avant la saisie de l'acte
- Soit le client la signe dans un délai suffisamment court (10 minutes environ) pour que votre session ne soit pas expirée



En cas de changement de numéro de téléphone du client :

- Vous devrez vous déconnecter et reconnecter et (re)ssaisir l'acte

1. Signature électronique en face à face

- Un message s'affichera lors de la dernière étape de validation afin de choisir le mode de signature
- Choisissez « **En face à face** »
- Cliquez sur 

MESSAGE

Souhaitez-vous procéder à une signature électronique de cette demande :

En face à face (Votre client reçoit un code par SMS afin que vous procédiez à la signature de la demande directement depuis votre écran)

A distance (Votre client reçoit un email l'invitant à se connecter à son espace personnel et à valider la demande dans un délai de 7 jours)

Votre client sera averti automatiquement de cette demande de versement libre par l'envoi d'un e-mail à l'adresse :



- Lors de la **1^{ère} signature**, votre client devra signer la nouvelle convention de preuve sur **son espace client ODDO BHF**

INFORMATION

La signature en face à face sera possible que lorsque la nouvelle convention aura été signée par le client!





2. Signature de la nouvelle convention de preuve côté client



Votre client devra :

- Se connecter* sur le site [Clients CGP](#)

- Cliquer sur  Actes en ligne

- La nouvelle page de convention de preuve s'affiche



- 1 Utiliser la barre de défilement pour accepter le document

- 2 Il recevra un SMS comportant un code à 4 chiffres à renseigner dans la case CODE SMS

- 3 Cocher les cases pour accepter les conditions

- 4 Cliquer sur 

ACCEPTER LE DOCUMENT

- 1 J'ai lu et j'accepte le document ci-dessus.

• Convention_Preuve88000328.pdf | Conv Preuv

Saisissez le code que vous venez de recevoir au 33

2 Code SMS

Vous n'avez pas reçu le SMS ? [Renvoyer](#)

- 3 En cochant cette case, vous reconnaissez avoir lu et vous acceptez les Conditions Générales d'Utilisation d'Universign ainsi que les Conditions Spécifiques d'Utilisation du Service de Signature d'Universign.
- En cochant cette case, vous reconnaissez avoir lu et vous acceptez la Politique de Protection des Données Personnelles d'Universign.

4 

[Refuser de signer](#)

* Si besoin, vous pouvez générer un nouveau mot de passe pour votre client depuis les rubriques Actes en ligne / Accès clients / Accès existants / 

2. Signature de la nouvelle convention de preuve côté client



- Une fois la nouvelle convention de preuve signée, le client est redirigé vers son espace client et ensuite **déconnecté de sa session**.
- Suite à cela, deux possibilités :
 - ✓ Si votre session est toujours ouverte, vous pouvez finaliser la saisie de l'acte avec l'envoi du SMS
 - ✓ Si votre session a expiré, vous devrez ressaisir l'acte (mais votre client n'aura plus besoin de se connecter à son espace client pour signer la convention de preuve)
- Pour les prochains actes en ligne avec ce client, ce dernier n'aura plus besoin de signer la nouvelle convention de preuve



Signature électronique sur les contrats Fipavie Opportunités chez Oradea via le logiciel O2S d'Harvest



- Vous avez la possibilité de nous transmettre les bulletins de souscription des contrats Fipavie Opportunités (Vie et Capi) signés électroniquement via le logiciel **O2S d'Harvest**.
 - **Attention**, chaque dossier de souscription devra obligatoirement être accompagné de la **Convention de Preuve récupérable** depuis O2S.
-

Ouverture en ligne de compte-titres



Ouverture de compte-titres 100% digitale accessible depuis le menu
« Actes en ligne » et la rubrique « Ouverture de comptes »

